

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI Perna, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN à Madame PARIS
Monsieur GRANJU à Monsieur FABRE
Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur LARBI à Monsieur CHRISTIN
Madame MEYZONNY à Monsieur ABBES

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.07.07

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 7.5 Subventions

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2025.07.06 en date du 19 décembre 2025 portant sur le vote du Budget Primitif 2026.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251223-DEL_2025-07-07-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025 |

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions dont la liste est jointe à cette délibération.

Le montant total proposé est de **446 390.70 €**.

La Commission Municipale **Cohésion sociale et Solidarité**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et rénovation urbaine**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Action Éducative et vie scolaire** lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Intergénérationnel – Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes** lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Sports – Loisirs – Évènementiels et Espace 1500**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la liste des subventions telle que jointe à la présente délibération ;
2. **DE DIRE** que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande et que conformément au règlement intérieur d'attribution des subventions, les crédits alloués sont versés au prorata des dépenses réelles engagées pour la réalisation du projet ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2026.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **23 DEC. 2025**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

